





lui-ci, à diner nous ferons sauter les écus, et nous irons encore mieux. Nous allons chez le notaire, et nous man-

de temps à autre, Colin s'absentait du régiment pour faire de semblables parties, mais ayant grand soin de ren-

Colin étant à Chartres, amène chez un aubergiste quel-

L'aubergiste et les gendarmes conduisent Colin chez

Colin, qui joint à une facilité d'élocution les manières

C'est ce dernier fait qui fit découvrir les précédents, et

M. le président, au prévenu : Vous avez commis une

Le prévenu : Colonel, quand je suis allé dans ces mai-

M. le président : C'est une bien mauvaise raison. Cela

Le prévenu : Quand je fais ces choses-là. L'idée me

M. le président : Vous avez trompé indignement l'hu-

M. le commandant Plée, commissaire du Gouverne-

Le Conseil déclare à l'unanimité Colin coupable sur

TIRAGE DU JURY.

La Cour d'appel, chambre des vacances, présidée par

Juris titulaires : MM. Guérin, agent d'affaires, place

CHRONIQUE

PARIS, 20 SEPTEMBRE.

M. Authier, juré de la seconde quinzaine d'août, ne

d'assises, présidée par M. Poinso. Il a expliqué à la Cour

La Cour, prenant ces raisons en considération, a dé-

— Parmi les variétés de moyens plus ou moins ingé-

M. le président : Convenez-vous au moins d'avoir

Le prévenu : Je le voudrais que je ne le pourrais pas,

M. le président : Il est pourtant bien établi qu'on vous

Le prévenu : Et l'on a eu raison de le voir et de le dire,

M. le président : Vous parcouriez les cafés et les res-

Le prévenu : Dam, je n'avais rien inventé dans tout

M. le président : Bon nombre de garçons de cafés et de

Le prévenu : J'ai reçu environ un quinzième de francs,

M. le président, l'interrompant : Non pas à la malheu-

Le prévenu : Je ne pourrais jamais répéter ce que

Sans admettre ce singulier système de défense adopté

— Il est fort heureux pour Garel que son extrême jeu-

Le patron, entendu comme témoin, dépose ainsi : « Je

Tout à coup j'apprends, par le plus grand des hasards,

M. le président, au prévenu : Qu'alliez-vous faire au

Le prévenu : J'étais allé m'y promener avec ma petite

Le témoin : Aux dépens de mon argent. Ils ne se sont

— M. Binet, synde en exercice de la communauté des

— Un nommé Boissadier, ravageur de son état, s'était

Avant-hier jeudi, Boissadier, le ravageur, après s'être

De tout autre cette demande eut semblé très naturelle,

Le ravageur, alors, quoique contrarié de l'incident, dé-

Le lingot, qui, jusqu'à décision de l'autorité compé-

— Hier, vers quatre heures de l'après midi, un cheval,

— Les vols avec escalade et ceux commis au moyen de

Hier matin, tandis qu'une laborieuse ouvrière, la veuve

— Un bien déplorable événement a signalé hier l'école

Vers deux heures de relevée, au moment où, malgré

Tous deux ont reçu sur place les premiers secours du

— Hier matin, le commissaire de police de la commune

Le magistrat se transporta aussitôt à l'endroit indiqué,

— En jetant aujourd'hui, vers deux heures, ses filets

Informé de ce fait, M. Desgranges, commissaire de

Cet individu paraît être âgé de quarante-cinq à cinquante

— L'étude de M. Noury, avoué de première instance,

DÉPARTEMENTS.

— Lyon. — On lit dans le Courrier de Lyon du

Courrier de Lyon, la version et les détails de l'assassinat

« Contre notre habitude, et malgré la réserve que nous

« Nous n'avons jamais vu de jeune homme plus rangé,

« C'est dimanche dernier, dans la soirée, vers les neuf

« La justice va se livrer sans doute aux plus minu-

— On lit dans le Salut public, qui a paru ce matin, le

« Nous recevons à l'instant une affreuse nouvelle. Notre

« Hier matin, 18 septembre, à six heures et demie

« M. le maire, après avoir procédé à la levée des cadav-

— Par suite d'une instruction judiciaire suivie en ce

« On a opéré, depuis quelques jours, sur différents points

Aujourd'hui, trains de plaisir le matin pour Saint-Ger-

Sourse de Paris du 20 Septembre 1851.

AU COMPTANT.

Table with 2 columns: Date and Value. Rows include 30 j. 22 juin, 50 j. 22 sept., FONDS DE LA VILLE, etc.

Table with financial data including '4 1/2 0/0 j. 22 sept...', 'Act. de la Banque...', and 'FONDS ÉTRANGERS'.

Table titled 'CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET' with columns for 'AU COMPTANT' and 'AU CRÉDIT'.

Le théâtre de l'Odéon donne, aujourd'hui dimanche, un magnifique spectacle, composé de la première représentation (reprise) de l'Homme gris...

SPECTACLES DU 21 SEPTEMBRE. OPÉRA. — COMÉDIE-FRANÇAISE. — La Marquise, le Misanthrope. OPÉRA-COMIQUE. — Le Calife, la Fée aux Roses.

Table with columns 'A TERME', 'Préc. clôt.', 'Plus haut.', 'Plus bas.', 'Dern. cours.' and rows for 'Trois 0/0', 'Cinq 0/0', 'Naples', 'Emprunt du Piémont (1849)'.

L'ODONTINE et l'ÉLIXIR ODONTALGIQUE portent, comme toutes les découvertes de leur auteur, le cachet d'une véritable utilité; les personnes qui tiennent à la conservation de leurs dents les préfèrent à tous les autres dentifrices.

— SALLE ET JARDIN PAGANINI. — Aujourd'hui dimanche, grande fête dédiée au commerce, bal, intermède musical, inauguration de la salle d'hiver, splendide décorée, promenade dans le jardin.

OPÉRA. — COMÉDIE-FRANÇAISE. — La Marquise, le Misanthrope. OPÉRA-COMIQUE. — Le Calife, la Fée aux Roses.

Ventes mobilières. 46 ACTIONS. Le 24 septembre 1851, il sera procédé, par le ministère de M. RIGAUD, agent de change près la Bourse de Paris, à la vente de 46 ACTIONS de la Compagnie de distribution des Eaux de la Marne (Société Lévêque).

SOCIÉTÉ TOURNERIE ET C<sup>IE</sup>. MM. les actionnaires sont convoqués extraordinairement pour le lundi 3 novembre prochain, chez MM. Viou aîné et J. Reynier, rue Vieille du Temple, 30, à Paris, à l'effet de délibérer sur une proposition qui leur sera faite par le gérant de la société.

A LOUER ou à vendre, 1,200 mètres de terrain avec façade de 31 mètres, rue Neuve-Saint-Nicolas, 24, près le boulevard Saint-Martin. S'adresser à M. Langlois, rue des Marais-Saint-Martin, 43.

ST-CYR. L'ÉCOLE SPÉCIALE PRÉPARATOIRE, dirigée par M. DU VIGNAU, ancien élève de l'École polytechnique, ouvrira les cours le 6 octobre. Pour plus de renseignements, demander le prospectus, 7, impasse Saint-Dominique-d'Euler.

MICROSCOPE GAUDIN grossiss. de 3,000 surf. Lentilles en cristal de roche fondu, 2 f. 50 et 6 f. avec boîte en acajou, 3 f. 50 et 6 f. Par la poste, 1 f. en sus. Objet d'art. Inépuisable. M. Gaudin, r. de Varennes, 38, Dép. r. des Jeûneurs, 41, au 2<sup>e</sup>.

Médaille d'honneur à l'exposition de 1849. PRESSES Ragueneau, rue Joquelet, 7, au 2<sup>e</sup>, pour tout imprimer soi-même. Presse à copier à 10, 17 et 25 fr. avec access. (Affr.)

AVIS MÉDICAL sur l'Hygiène, l'épilepsie, la folie et l'idiotisme. Conseils gratuits aussi sur la myélite et les déviations. Spécialité de M. B. Desfos (P.-D.), méd. chev., rue de Seine, 79. (Affr.)

LA CONSTIPATION détruite complètement, et les vents, par les bons rafraichissants de DuVignau sans lavemens ni médicaments. Paris, r. Richelieu, 66 (3782)

W. ROGERS INVENTEUR DES DENTS OSANONES, sans crochets ni ligatures, auteur du Dictionnaire des Sciences dentaires et de l'Encyclopédie du Dentiste, etc., reçus par l'Académie de Médecine. 270, RUE SAINT-HONORÉ, en face le PASSAGE DELORME. Ne pas sonner et bien s'adresser au n° 270. (3732)

Maladies Secrètes. TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT, Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU. EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX. Par CHALEMIN, DE ROUEN.

Cette eau arrête la chute des cheveux, en fait croître de nouveaux en deux mois, et guérit toutes les maladies du cuir chevelu. Succès garanti. Entrepôt et fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. Dépôt à Paris, chez NORMANDIN, passage Choiseul, 19. (Affranchir.) — Prix du flacon : 3 francs. (5818)

BANDAGES MAGASIN, rue de la Cité, 25. CARPOT et VICIER, fournisseurs des hôpitaux. On trouve dans cette maison des bandages de tous genres, depuis 3 fr. jusqu'à 20 fr. Fabrique à Belleville. On expédie. Tout est marqué en chiffres connus. (3740)

PARIS, 10 francs par an. LE DEPART, 12 francs par an. GUIDE-SAJOU JOURNAL COMPLET DES OUVRAGES DE DAMES, AVEC DESSINS ET TEXTE EXPLICATIF PAR M. SAJOU. Une livraison par mois. Les abonnements sont d'un an.

FABRIQUE DE VERNIS HÉBERT EXPOSITION DE LONDRES RUE SAINT-MARTIN, 322. NÉGOCIANT EN COULEURS BROYÉES ET NON BROYÉES. BLANC DE ZINC PROVENANT DES USINES DE LA VIEILLE-MONTAGNE. — GARANTI PUR.

Les ANNONCES, RECLAMES et AVIS DIVERS à insérer dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX sont reçus au Bureau du Journal, et chez MM. BIGOT et C<sup>ie</sup>, régisseurs des Annonces de la Gazette des Tribunaux et directeurs de la COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ANNONCES.

TARIF DES ANNONCES Depuis le 1<sup>er</sup> mars 1850. ANNONCES AFFICHES JUSTIFIÉES SUR CINQ COLONNES ET COMPTÉES SUR LE CARACTÈRE DE CINQ POINTS. ANNONCES ANGLAISES (JUSTIFIÉES SUR CINQ COLONNES ET COMPTÉES LIGNE POUR LIGNE).

La publication légale des Actes de Société est obligatoire pour l'année 1851 dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières. VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE Etude de M<sup>e</sup> LEDONNE, huissier, rue des Fossés-Saint-Bernard, 4. A l'entrepôt général des vins, quai Saint-Bernard, à Paris, rue de la Côte-d'Or, cave n° 31.

SOCIÉTÉS. D'un procès-verbal de délibération de l'Assemblée générale des membres de l'Association générale et fraternelle des associations réunies des cordonniers-bouilliers, dont le siège social est établi à Paris, place du Louvre, 26, ladite délibération, en date du quinze septembre mil huit cent cinquante-un, enregistré à Paris le dix-huit du même mois, folio 17, recto, case 9, par destination, qui a été revêtue de la signature de M. François-Pierre Deshayes, propriétaire, demeurant à Paris, boulevard des Italiens, 27, et de M. Jean-Jacques PECHERON, imprimeur sur étoffes, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, 11, et de M. Jean-Baptiste KERN, graveur, tous deux demeurant à Paris, rue de Valenciennes, 11.

Denis, ont cessé, à partir du treize septembre mil huit cent cinquante-un, de faire partie de l'association fraternelle des imprimeurs sur étoffes de Paris et de ses environs. Signé : LECLEZ. (3839)

Cabinet de M. F. DURANT-RADIGUET, avocat, successeur de M. Radiguet, rue Saint-Pierre, 7. Suivant acte sous signatures privées, en date à Paris du dix septembre mil huit cent cinquante-un, enregistré, M. Jean-Marie-Constant BOURGERS, négociant, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, 11, et M. Louis-Anne JUGNE, négociant, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, 11, ont déclaré et reconnu que, par application des dispositions de l'article quatrième de l'acte du vingt-deux mars mil huit cent quarante-huit, ci-après énoncé, la Société Constant BOURGERS, JUGNE et C<sup>ie</sup> était et demeurait dissoute à partir du premier août mil huit cent cinquante-un, mais seulement à l'égard de M. Monnier, devenu simple commanditaire, aux termes de l'acte du vingt-deux mars mil huit cent quarante-huit.

le dix-neuf mars mil huit cent cinquante-un. Cette société avait été formée, par acte passé devant M<sup>e</sup> Monnot Leroy et son collègue, notaires à Paris, le vingt-cinq septembre mil huit cent quarante-quatre, entre MM. Constant BOURGERS, Jugué et Meunier, associés en nom collectif, pour l'exploitation, à Paris, rue de Cléry, n° 22, d'une maison de commerce d'étoffes d'ameublement, sous la raison sociale BOUCHOURS, JUGNE et MEUNIER. Elle a été prorogée et modifiée, aux termes d'un acte sous signatures privées, en date du vingt-deux mars mil huit cent quarante-huit, enregistré et publié, aux termes duquel M. Meunier n'a plus été à partir du premier août mil huit cent quarante-huit, que simple commanditaire de la maison, dont la raison sociale est devenue Constant BOURGERS, JUGNE et C<sup>ie</sup>.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement de la comptabilité des faillites les livres qui leur concernent, les samedis de dix à quatre heures.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugement du 12 SEPT. 1851, qui déclare la faillite ouverte et en fixe provisoirement l'ouverture au dix jour.

CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers :

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement de la comptabilité des faillites les livres qui leur concernent, les samedis de dix à quatre heures.

ASSEMBLÉES DU 22 SEPTEMBRE. ONZE HEURES : NASSIET et Fournier, de lits en fer, cuivre, etc., rue de Valenciennes, 11.

CONCORDATS. Du sieur COUËL (René), grainetier, à Montrouge, le 26 septembre à 3 heures (N° 994 du gr.).

AVIS DE RÉPARTITION. Les créanciers du sieur Adolphe-Gregoire THULET, ancien épicer, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 52, dont les titres ont été vérifiés et admis en vertu d'un jugement du 12 septembre 1851, sont invités à se présenter, au plus tard, le 26 septembre à 3 heures (N° 1004 du gr.).